

MINISTERE DE LA CULTURE
DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE

Service technique

Référence à rappeler:

Paris, le 29 avril 1982

AD 9131

4157

N O T E

à

- Mesdames et Messieurs les Conservateurs en chef, Directeurs des services d'Archives des départements chefs-lieux d'une direction régionale de l'I.N.S.E.E.;
- Mesdames et Messieurs les Directeurs des services d'Archives des départements (pour information)

O B J E T : Fichier des entreprises de l'I.N.S.E.E.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. le Conservateur en chef, Directeur des services d'Archives de la Côte-d'Or, vient de me rendre compte d'une proposition de versement de la Direction régionale de l'I.N.S.E.E. concernant le fichier des entreprises des régions de Bourgogne et de Franche-Comté.

D'après les informations recueillies, les dossiers en question, commençant en 1956, se constituent de la déclaration initiale du chef d'entreprise, suivie des notifications d'éventuelles modifications, de pièces relatives aux cotisations sociales et de correspondance. Ils font l'objet de mises à jour périodiques, enliassées par ordre chronologique sans intégration, et d'un microfilmage sous jaquettes où, au contraire, l'intégration des mises à jour est assurée.

Dans ces conditions et compte tenu du fait que les dossiers fiscaux des entreprises et ceux des déclarations de revenus paraissent offrir à la recherche des sources d'une plus grande richesse, j'envisagerais de donner à M. le Directeur général de l'I.N.S.E.E. une autorisation générale de destruction des originaux moyennant le versement du microfilm de substitution.

Afin de régler cette question dans son ensemble, je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître

.../

comment ces dossiers sont constitués et traités dans votre région, s'ils sont effectivement microfilmés, de quelle qualité est ce microfilm et quelle solution aurait votre préférence pour leur archivage.

Je vous remercie d'avance de votre réponse.

LE DIRECTEUR GENERAL DES ARCHIVES DE FRANCE

Jean FAVIER